

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 octobre 2008

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18h30

Etaient présents : Mmes & MM. ALBINET (jusqu'à la délibération n°190)-ASPerti-BAFFOU-BEGHIN-BELAN-BREMONT-CAHUZAC—CALVET-CASSANY-CAUBET-CHAMBON-COUTURE-COUZINEAU-DAVELU CHAVIN-DELLEA-DUBOIS-DULAURIER-DUPUY-FRANCOU-GRANERI-LACOUÉ-LHEZ BOUSQUET-MARCHAND-PAGIN-REFOUVELET-REGNIER-RIEU-SAISSET-SOUBIRAN-TRANCHARD.

Etaient représentés : Mme HARMEL par Mme GRANERI-Mme MOURGUES par Mme PAGIN-M. UNANUE par CAHUZAC-M. VERNET par Mme MARCHAND.

Etait absent : M. ZAFAR.

*Monsieur Jérôme CAHUZAC, maire, en assurait la présidence.*

*Monsieur Ali BAFFOU, conseiller municipal, en assurait le secrétariat*

Délibération n°167 : **BUDGET COMMUNAL 2008 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** que le budget primitif est un acte prévisionnel et que des ajustements de crédits sont parfois nécessaires afin de faire face à des situations nouvelles intervenues depuis le B.P. 2008,

**Considérant** qu'il conviendrait d'autoriser les mouvements de crédits ci-annexés,

**Considérant** que la décision modificative n°1 appelle les commentaires suivants :

**En fonctionnement,**

- Chapitre 75 : Ajustement des recettes sur les revenus des immeubles
- Chapitre 77 : Indemnité d'assurance pour la reconstruction du centre de loisir Descartes
- Chapitre 74 : Ajustement des dotations d'Etat et subvention du Département pour la fréquentation des équipements sportifs par les collègues
- Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ajustement des dépenses pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêts.
- Chapitre 011 : Ajustement des consommations d'eaux sous estimés au budget . Divers réaffectations de crédits pour faire face aux besoins nouveaux. Transfert de crédit vers le théâtre pour la fin de l'année 2008
- Chapitre 012 : Crédits disponibles estimés à la fin de l'année par rapport aux prévisions.

**En investissement,**

Chapitre 20, 21 et 23 : inscription de crédits afin de financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du parking, et divers virements de crédits

Chapitre 10 et 13 : Ajustement des recettes de PVR et du FCTVA

Chapitre 16 : en dépense et en recette, écritures de réaménagements d'un emprunt

Tels sont les éléments qui ressortent de la DM1

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30- Suffrages exprimés :34 - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstentions :7

**Décide,**

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la décision modificative n°1 du budget communal 2008

Délibération n°168 : **RAPPORT SUR LA GESTION 2007 DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ARTICLE UNIQUE : prend acte, comme le veut la loi, du rapport 2007 de la Communauté de Communes du Villeneuvois sur le service d'élimination des déchets.

Délibération n°169 : **RAPPORT SUR LA GESTION 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VILLENEUVOIS**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

ARTICLE UNIQUE : Prend acte, comme le veut la loi, du rapport 2007 sur l'activité de la Communauté de Communes du Villeuvois.

Délibération n°170 : **RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2007**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ARTICLE UNIQUE : Prend acte, comme le veut la loi, du rapport annuel 2007 sur le service de gestion de l'eau potable.

Délibération n°171 : **RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2007 PAR LES SYNDICATS DU NORD ET DU SUD DU LOT**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ARTICLE 1 : Prend acte du rapport annuel 2007 du Syndicat Sud du Lot sur la qualité du service AEP.

ARTICLE 2 : Prend acte du rapport annuel 2007 du Syndicat Nord du Lot sur la qualité du service AEP.

Délibération n°172 : **RAPPORT SUR LA GESTION 2007 DU Syndicat Intercommunal D'Assainissement de l'Agglomération Villeneuvoise**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ARTICLE UNIQUE : Prend acte, comme le veut la loi, du rapport 2007 sur l'activité du SIAAV.

Délibération n°173 : **RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN 2007**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ARTICLE UNIQUE : Prend acte du rapport annuel retraçant les actions de développement social urbain pour l'exercice 2007.

Délibération n°174 : **RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-ÉTIENNE - 2ème PHASE - DEVOLUTION DES TRAVAUX DU LOT N° 4 DECLARE INFRUCTUEUX**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à traiter le lot n° 4 de la 2e phase des travaux de restauration de l'église Saint Etienne, déclaré infructueux, par voie de procédure adaptée,

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement du marché à intervenir.

Délibération n°175 : **CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, régi par l'article 8 du Code des Marchés publics, entre la CCV et la Ville de Villeneuve-sur-Lot relatif à la fourniture de carburants pour les parcs de matériels roulants de ces deux collectivités.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention de groupements de commandes en vue de la passation du marché.

ARTICLE 3 : d'accepter que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Délibération n°176 : **OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU LOTISSEMENT PARASOL.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à lancer la procédure publique de déclassement d'une partie de domaine public à proximité du n°8 impasse des Fauvettes dans le lotissement Parasol.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la procédure.

**Délibération n°177 : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU LOTISSEMENT PARASOL.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

**ARTICLE 1** : d'autoriser le Maire à lancer la procédure publique de déclassement d'une partie de domaine public à proximité du n°3 impasse des Roîtelets dans le lotissement Parasol.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la procédure.

**Délibération n°178 : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC RUE G.TALLET / RUE TOURNEMOLLE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

**ARTICLE 1** : d'autoriser le Maire à lancer la procédure publique de déclassement d'une partie de domaine public à l'angle de la rue Tournemolle et de la rue Gabriel Tallet.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la procédure.

**Délibération n°179 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE & D'ENERGIES SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE AUX FONTANELLES – LIGNES SOUTERRAINES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

**ARTICLE 1** : de consentir une servitude de passage de lignes souterraines au profit SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE & D'ENERGIES DE LOT & GARONNE sur le site des Fontanelles sur la parcelle communale, cadastrée sous le numéro 285 de la section ES.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la publication de cette servitude auprès du bureau des hypothèques de Villeneuve-sur-Lot.

**Délibération n°180 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIETE APPARTENANT A LA SCI ILYADE RUE DES FONTANELLES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par la SCI ILIADE de la parcelle cadastrée sous le numéro 278 de la section LA pour une superficie de 38 m<sup>2</sup> afin d'élargir la rue des Fontanelles.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux frais d'enregistrement de l'acte sera prélevée sur le budget en cours.

ARTICLE 5 : de basculer cette parcelle dans le domaine public communal, une fois cette acquisition réalisée.

**Délibération n°181 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PROPRIETE APPARTENANT A CILIOPEE HABITAT RUE DE SARRETTE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'accepter la cession faite par Ciliopée Habitat pour un euro de la parcelle cadastrée sous le numéro 358 de la section HT pour une superficie de 1632 m<sup>2</sup>,

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

**Délibération n°182 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIETE APPARTENANT A MME CANTAYRE RUE SALENGRO.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par Madame Cécile Cantayre de la parcelle cadastrée sous le numéro 384 de la section HV pour une superficie de 27 m<sup>2</sup> afin de se porter à l'alignement rue Salengro.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de basculer cette parcelle dans le domaine public communal, une fois cette acquisition réalisée.

**Délibération n°183 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIETE APPARTENANT A MME ET M. COUTURE, LIEU DIT PECH DE RAYSSAC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 29 - Suffrages exprimés : 33 - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(M. Couture sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote).

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par Madame et Monsieur Couture de la parcelle cadastrée sous le numéro 325 de la section DM pour une superficie de 1 094 m<sup>2</sup> afin de régulariser leurs limites de propriété.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux frais d'enregistrement de l'acte sera prélevée sur le budget en cours.

ARTICLE 5 : de basculer cette parcelle dans le domaine public communal, une fois cette acquisition réalisée.

**Délibération n°184 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) RUE ERNEST LAFONT.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'accepter la cession faite par Réseau Ferré de France de la parcelle cadastrée sous le numéro 374 de la section EL d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> pour un montant total de 160 € afin de réaliser l'aménagement de la rue Ernest Lafont.

ARTICLE 2 : d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : de dire que la dépense relative aux frais sera prélevée sur le budget en cours.

**Délibération n°185: ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) RUE DE LYES – RUE JEANNE D'ARC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'accepter la cession faite par Réseau Ferré de France de la parcelle cadastrée sous le numéro 56 de la section EL d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> pour un montant total de 2 000 € afin de sécuriser le carrefour de la rue de Lyes et de la rue Jeanne d'Arc.

ARTICLE 2 : d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : de dire que la dépense relative aux frais sera prélevée sur le budget en cours.

**Délibération n°186 : PAIEMENT PAR CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) DES ACTIVITES DE GARDERIE PERISCOLAIRES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser le maire à mettre en place le chèque emploi service universel comme mode de paiement des activités de garderie périscolaires pour les enfants de 3 à 6 ans.

**Délibération n°187 :MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECOLE MARGUERITE BROUILLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'autoriser l'école Marguerite Brouillet à modifier ses horaires ainsi qu'il suit :  
8h50-11h30 et 13h30-16h30

ARTICLE 2 : d'habiliter le Maire à transmettre à Madame l'Inspectrice d'Académie l'avis du Conseil Municipal

**Délibération n°188 :CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE TIR A AIR COMPRIME – DEMANDES DE SUBVENTIONS – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'accepter le principe de construction d'une salle de tir à air comprimé

ARTICLE 2 : d'autoriser le maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels les subventions les plus hautes possible.

ARTICLE 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette construction (tableau ci-joint)

ARTICLE 4 : d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document permettant la réalisation de ce projet.

Plan de Financement Prévisionnel  
de la construction de la salle de tir à air comprimé

**Dépenses**

Travaux, frais d'études  
et frais connexes

**Recettes**

Subventions possibles

Etat (cnds)

20 000 €

131 000 €	Conseil Général (gros aménagements sportifs programmation annuelle)	35 000 €
	Autofinancement maître d'ouvrage Ville de Villeneuve sur Lot	76 000 €
<b><u>Total dépenses</u></b>	<b><u>Total recettes</u></b>	
<b>131 000 €</b>		<b>131 000</b>

**Délibération n°189 :SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A PLUSIEURS ASSOCIATIONS  
SPORTIVES  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 -  
Abstentions :0

**Décide,**

**ARTICLE 1** : d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations désignées ci-après:

<b>Cercle Gymnique Villeneuvois</b>	<b>500 €</b> : Frais de déplacement pour le Critérium National
<b>Twirling Club</b>	<b>600 €</b> : Frais d'organisation de stages
<b>Dark dog Power Boat Racing</b>	<b>400 €</b> : Manifestation du Dark Dog tour 2008
<b>VASCO</b>	<b>400 €</b> : Création de carte IGN

**ARTICLE 2** : d'imputer la dépense en résultant au budget de la commune.

**Délibération n°190 :OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34 - Contre :0 -  
Abstentions :0

**Décide,**

**ARTICLE I** : d'approuver la convention cadre entre France Télécom et la commune de Villeneuve sur Lot, relative aux opérations d'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

**Délibération n°191:AMENAGEMENT DES BORDURES ET CANIVEAUX DE L'AVENUE ERNEST  
LAFONT – DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** que le projet initial suite à l'augmentation du mètre linéaire modifie le coût financier des travaux

**Considérant** que la nouvelle estimation fait apparaître le détail suivant :

- Bordures béton (T2) = 620 ML X 24,42 € = **15 140,40 €H.T**

- Caniveaux béton (CSI) = 600 ml x 25, 00€ = **15 000,00 €H.T**

Total : **30 140,40 €H.T**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 29 - Suffrages exprimés : 33 - Pour : 33 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Conseil Général la subvention correspondant au nouveau montant des travaux d'aménagement des bordures et caniveaux de l'avenue Ernest Lafont.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Délibération n°192 :SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 33 - Pour : 33 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'allouer à la Société Archéologique et Historique une subvention exceptionnelle de 410,00 €

ARTICLE 2 : d'imputer la dépense correspondante au budget de la Commune : « ACTIONS CULTURELLES » sur le chapitre et article : 65/334/6574

**Délibération n°193 :DEMANDE DE FINANCEMENT DU SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** que le cabinet Urbanis a été retenu en date du 17 juin 2008 pour assurer le suivi-animation pour un montant de 624 100 €HT

**Considérant** que le Conseil Général, dans le cadre du Fonds de Développement des Zones Economiques (FDZE) peut participer au suivi-animation conformément au plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Ville :	624 100 €	ANAH : (50%)	312 050 €
		CG : (10%)	62 410 €
		Ville : (40%)	249 640 €
Total	624 100 €	Total	624 100 €

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 33 - Pour : 33 - Contre :0 - Abstentions :0

**Décide,**

ARTICLE 1 : d'approuver ce nouveau plan de financement du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU)

ARTICLE 2 : de solliciter la participation du Conseil général pour le financement du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouveau Urbain

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°194 : **DENOMINATION D'UNE RUE LAZARE PONTICELLI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice : **35** - Présents : 30 - Suffrages exprimés : 33 - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Décide,**

ARTICLE 1 : de dénommer la rue située entre l'avenue de la Myre Mory et le cimetière Sainte Catherine :  
« rue Lazare Ponticelli, dernier combattant français de la guerre 1914-1918 »

ARTICLE 2 : de procéder à la mise en place d'une plaque de rue.

La séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance

Ali BAFFOU